

**Procès-verbal de la réunion
du COSP de l'INSPÉ de l'académie de Bordeaux
Jeudi 7 mai 2020
(en visioconférence)**

Représentants Université de Bordeaux-INSPÉ

Présents

Florence DELAUAUD - PRAG SVT

Franck JAMES - PE SVT

Martine JAUBERT – PU Lettres

Vincent LIQUETE – PU Sciences de l'Information et de la Communication

Julie PICARD - MCF Géographie

Excusé/absent

Christophe ROINE – Directeur de la MAPI (Université de Bordeaux)

Membres des universités partenaires

Université Bordeaux Montaigne

Présente

Florence PELLEGRINI – MCF Lettres

Excusés/absents

Béatrice LAURENT – PU Anglais

Eric SARRAUTE – PRAG Géographie

Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)

Présent

Roland SUBILEAU – PRCE Physique-Chimie

Excusés/absents

Frédéric BIDOUZE – MCF Histoire

Fabienne GASPARI – MCF Anglais (Pouvoir à M. LIQUETE)

Personnalités extérieures désignées par le recteur

Présents

Bruno FORESTIER – Doyen des IA-IPR

Catherine MAZURIE – Représentante ICEM (CAPE)

Pierre POTTEZ – Doyen des IEN-ET-EG

Excusés/absents

Stéphanie ANFRAY – Représentante des parents d'élèves FCPE

Pierre KESSAS – Doyen des IEN 1^{er} degré

Julie KHIARI – Proviseur du lycée professionnel Flora Tristan - Camblanes-et-Meynac

Personnalités extérieures désignées par le conseil d'Institut

Présent

Thomas ALBARRAN – Représentant du CAPE

Excusés/absents

Marlène GACHET – PRCE Documentation (Pouvoir à M. LIQUETE)

Hugo LASSALLE – Enseignant 2nd degré (Représentant organisation syndicale)

Mathilde LEMAITRE – Enseignante 1^{er} degré (Représentante organisation syndicale)

Anne CREQUIS – Directrice Générale – IRTS Nouvelle-Aquitaine

Pierre LEROY-LANSARD – Enseignant néo-titulaire du 1^{er} degré

Membres permanents aux travaux du COSP

Présents :

Maylis SANTA-CRUZ (directrice adjointe es-qualité représentante de l'université Bordeaux Montaigne)

Laurent VERNHET (directeur adjoint es-qualité représentant de l'UPPA).

Membres invités

Présents :

Bénédicte COURTY, Delphine FLAUD, Pascal GRASSETIE, Magdalena KOHOUT-DIAZ.

Procès-verbal rédigé par Sylvie DELBOS

ORDRE DU JOUR :

Informations générales

Approbation du procès-verbal de la réunion du COSP du 22 janvier 2020

Formation

Modifications apportées en Conseil d'Institut en raison de la crise sanitaire :

- Modification des modalités d'admission en M1 MEEF mention 1^{er} degré (annulation du test de compétences) ;
- Adaptation des modalités de contrôle des connaissances des mentions et parcours de Master MEEF.

Points non liés à la crise sanitaire

- Modification de la maquette M1 de Master MEEF, mention 1^{er} degré ;
- Reconduction des seuils d'ouverture des parcours CAPET, CAPLP et parcours de la mention PIF.

Point de situation avec les responsables de chaque mention :

- Informations et échanges.

Questions diverses

Début de la séance : 10h15

Informations générales

Dean LEWIS nous informe de la mise en place à l'échelle de l'université de Bordeaux d'un plan de reprise d'activités sur site qui va se déployer à partir du 11 mai.

Le Président de l'université de Bordeaux, Manuel Tunon de Lara, précise les étapes de ce plan dans un message adressé à tous les personnels de l'Université de Bordeaux avec, dans un premier temps,

du 11 au 18 mai, le pré-conditionnement des locaux (nettoyage et désinfection) notamment dans le cadre de la reprise des activités de recherche.

A partir du 18 mai, il est prévu la réouverture des laboratoires de recherche dans les sciences expérimentales qui font l'objet d'expérimentations lourdes. Néanmoins, l'accueil sur site des personnels sera très limité, se fera de manière graduelle et sera soumis à une autorisation d'accès.

Cet accueil ne sera réalisable que si l'université de Bordeaux est en capacité de pouvoir équiper les personnels de masques.

Concernant les enseignements, le plan de continuité pédagogique qui a été mis en place est maintenu.

Au niveau de l'INSPE, tous les services d'enseignement tels qu'ils étaient prévus seront validés même s'ils ont été effectués de manière différente.

Il est rappelé que compte tenu du contexte actuel les épreuves orales des concours ont été supprimées. Les heures qui avaient été affectées à la préparation de ces épreuves seront redistribuées dans le cadre d'un renforcement de la préparation aux épreuves écrites des concours. Un message a été envoyé en ce sens aux responsables pédagogiques de site et aux responsables de mention et de parcours.

A partir du 18 mai, la présence des personnels de l'INSPE sur site sera très réduite, avec, pour les sites départementaux, la présence du CSAF et sur le site de Mérignac celle de la responsable administrative et financière une à deux journées par semaine. La présence des autres personnels sera très limitée et ponctuelle.

L'accès aux sites pour les enseignants qui souhaiteraient récupérer des dossiers ou documents pourra être organisé très ponctuellement sur rendez-vous. Ainsi, la généralisation d'une présence d'enseignants sur les sites de formation n'est pas envisagée avant la rentrée universitaire de septembre.

Il indique qu'une réflexion est engagée sur l'accueil des fonctionnaires stagiaires organisée chaque année au cours de la dernière semaine du mois d'août en sachant que dans un premier temps nous devons savoir si l'université sera en mesure et aura l'autorisation d'accueillir des usagers sur site avant le 1^{er} septembre 2020.

Dean LEWIS souligne que beaucoup d'activités n'ont jamais été interrompues et parfois même ont été intensifiées mais pas forcément avec le même rendement dans la mesure où le travail à distance n'offre pas les mêmes possibilités. En tout premier lieu, il est demandé à toutes les personnes qui sont en mesure de le faire de continuer à assumer leurs missions en télétravail.

Au niveau du pôle RHDS de l'université de Bordeaux, dans le cadre des opérations de paye, il est apparu la nécessité de relocaliser sur site une quinzaine de personnes afin qu'elles aient accès de manière très ergonomique aux outils de travail et ainsi sécuriser les opérations de paye.

Au niveau des activités de formation, il indique que les étudiants ne reviendront pas sur site avant le 1^{er} septembre.

D'ici la fin de l'année universitaire, pour la majorité des composantes de formation de l'université de Bordeaux, les modalités de travail ne changeront pas. Il est quand même prévu que certaines bibliothèques puissent de nouveau accueillir des étudiants notamment ceux qui auraient décroché pour des raisons de fracture numérique, tout en respectant des règles sanitaires et de distanciation sociale strictes.

Les épreuves d'examens seront au maximum réalisées à distance avec tous les problèmes que cela peut générer sur des séries à grands effectifs notamment pour les premières années de Licence.

Vincent LIQUETE s'interroge sur l'identification des étudiants ou fonctionnaires stagiaires de l'INSPE en difficulté (problème d'ordre médical, social, financier).

Dean LEWIS indique qu'aucune enquête spécifique à destination des étudiants de l'INSPE n'a été réalisée. En revanche, au niveau de l'université de Bordeaux, des informations ont été transmises à tous les étudiants leur précisant la mise en ligne de FAQ (Foires aux questions) sur le site de l'université de Bordeaux qui permettent à chaque étudiant de trouver une réponse à ses interrogations. Des SMS ont également été adressés à tous les étudiants afin de pouvoir identifier ceux en difficulté. Au niveau de l'INSPE quelques étudiants en difficulté ont été identifiés directement par les équipes pédagogiques. Le cas échéant, ils ont été orientés vers les services sociaux, médico-sociaux. Par ailleurs, il est envisagé le prêt d'un ordinateur à un étudiant afin que ce dernier puisse avoir des conditions de travail satisfaisantes.

Des enquêtes liées à la partie pédagogique portant sur les « Pratiques et ressentis de la FAD dans le contexte Covid-19 » ont été réalisées par Anne LEHMANS et diffusées à tous les enseignants et étudiants de l'INSPE.

Par ailleurs, certains fonctionnaires stagiaires ayant des charges familiales importantes ont rencontré parfois des difficultés pour assurer la continuité pédagogique dans le cadre des enseignements à distance. Le cas d'une fonctionnaire stagiaire a été signalé au Rectorat.

Le jury de titularisation des fonctionnaires stagiaires a été décalé au 15 juin mais nous sommes dans l'attente de directives nationales sur de possibles prolongations globales de stage. D'autre part, les fonctionnaires stagiaires en ASA sur une durée supérieure à 36 jours pourraient également faire l'objet d'un report de stage dans l'académie où ils seraient affectés (information au niveau du réseau des INSPE).

Par ailleurs, compte tenu du report des épreuves écrites des concours, nous aurons connaissance très tardivement du nombre de postes de fonctionnaires stagiaires affectés dans l'académie ce qui pourrait nous mettre en difficulté dans le cadre de l'organisation de l'accueil des fonctionnaires stagiaires fin août.

Pascal GRASSETIE nous informe d'une réunion qui s'est tenue mardi 5 mai au Ministère avec les organisations syndicales au cours de laquelle l'idée de report de stage a été clairement écartée.

Par ailleurs, il indique que nous n'avons à ce jour aucune information sur la situation des fonctionnaires stagiaires qui statutairement doivent être inspectés, notamment les agrégés, mais également les fonctionnaires stagiaires qui sont en renouvellement de stage.

Il indique que des pôles formation souhaiteraient que nos fonctionnaires stagiaires puissent être à 100 % et non plus à mi-temps sur la période de déconfinement et de réouverture des écoles. Il précise que la formation à l'INSPE n'est pas terminée et que dans le cadre de la délivrance du diplôme de Master, nous sommes dans l'obligation de déployer des maquettes avec des enseignements qui doivent être suivis par les fonctionnaires stagiaires. Leur absence pour cause de stage pourrait avoir un impact sur la validation de leur master.

Pierre LACUEILLE doit se rapprocher des inspections académiques pour échanger sur ce point.

Dean LEWIS indique également que la seule présence d'épreuves écrites pourrait accentuer le fait que nous ayons l'année prochaine davantage de fonctionnaires stagiaires qui ne soient pas issus du Master MEEF. En effet, la dimension professionnalisante des épreuves orales pouvait parfois être moins discriminante. Par conséquent, il attire notre attention sur la probable nécessité l'année

prochaine d'une adaptation de l'accompagnement au moment du stage de ces publics non issus du Master MEEF.

Dean LEWIS indique que l'audition des candidats au poste de directeur de l'INSPE de l'académie de Bordeaux pourraient avoir lieu le mardi 9 juin. Au préalable, une réunion est prévue avec les services du Rectorat afin de sécuriser ces auditions, de verrouiller la procédure sur le plan juridique et de garantir les conditions d'organisation de ces auditions en visioconférence. Il nous informe d'une possible prise de fonction du nouveau directeur de l'INSPE au plus tôt le 1^{er} juillet et au plus tard le 1^{er} septembre 2020.

Dean LEWIS indique que les comités de sélection dans le cadre du recrutement des enseignants-chercheurs peuvent, au regard de la publication d'ordonnances, se dérouler en visioconférence mais précise que l'université de Bordeaux a fait le choix de décaler ces comités pour permettre au moins une réunion en présentiel en septembre compte tenu des problèmes de connexion, d'égalité de traitement et de confidentialité et ainsi éviter d'éventuels recours.

Il précise que des établissements rencontrent aujourd'hui des difficultés dans le cadre de l'organisation de leurs comités de sélection en visioconférence. Par ailleurs, il est rappelé que les enseignants-chercheurs ne pourraient pas forcément se déplacer dans la mesure où les établissements ne délivreraient pas d'ordres de mission jusqu'en septembre ce qui est le cas en mai, juin et juillet pour beaucoup d'établissements.

Vincent LIQUETE indique que cette réunion du COSP plénier a pour objectif d'échanger à minima sur les éléments qui ont été actés lors de la réunion du Conseil d'Institut le 17 avril 2020 notamment les adaptations des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en place au regard de l'obligation de confinement liée à l'épidémie de COVID-19.

Il remercie les responsables des 4 mentions de leur présence et propose à chacun d'entre eux de faire un point de situation et de nous communiquer les points dominants avec une éventuelle projection sur l'année 2020-2021. Il rappelle que compte tenu de la mise en place de la réforme, nous devons dès le début de l'année universitaire 2020 travailler sur notre nouvelle offre de formation au regard des priorités fixées par le Ministère.

Une réunion des comités « Formation continue » et « Recherche » est prévue le jeudi 4 juin au cours de laquelle seront examinées les propositions de projets CARDIE pour la rentrée prochaine. Elle sera co-animée par Carine REYDY et Eric DUGAS. Il indique la nécessité de réunir le COSP plénier après la réunion de ces deux comités. La date de la prochaine réunion avait été fixée initialement au jeudi 18 juin à 14h. Un message sera adressé aux membres du COSP pour leur confirmer cette date. Si nous avons un taux d'absentéisme trop important, nous pourrions alors envisager de la reporter mais dans tous les cas le COSP plénier devra se réunir avant la réunion du CI du 2 juillet de manière à pouvoir informer les membres du conseil des décisions du COSP.

Concernant le calendrier des réunions du COSP plénier pour l'année 2020-2021, une proposition de dates sera faite début juin via un sondage électronique. Au regard des contraintes de chacun, nous veillerons à la participation d'un maximum de personnes.

Vincent LIQUETE précise que les réunions du COSP plénier et des comités qui le composent sont des temps d'échanges et de consultation nécessaires pour étudier les points principaux de la réforme que nous devons mettre en œuvre. Il rappelle que les propositions et décisions émises par le COSP plénier et ses comités sont transmises aux membres du CI.

Approbation du procès-verbal de la réunion du COSP du 22 janvier 2020

Le président soumet au vote le procès-verbal de la réunion du COSP plénier du 22 janvier 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

FORMATION

Modification des modalités d'admission en M1 MEEF mention 1^{er} degré (annulation du test de compétences)

Pour rappel, la procédure de pré-inscription en M1 MEEF mention 1^{er} degré prévoyait les années précédentes le passage d'un test de compétences en présentiel. Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, les épreuves de ce test qui avaient été fixées au samedi 18 avril, ont été annulées. De ce fait, cette année, l'admission des étudiants sera actée au regard de l'examen des dossiers de candidature.

Pascal GRASSETIE indique que 1200 étudiants se sont inscrits à ce test de compétences. Après validation par le CI du 17 avril, il a été décidé de prendre en compte cette inscription comme un élément préalable à la recevabilité des dossiers de pré-inscription en M1 MEEF mention 1^{er} degré. Il rappelle que les résultats au test de compétences n'étaient qu'un élément pris en compte dans le cadre de la sélection (ce n'était pas le seul critère de sélection) mais cependant permettait un premier tri.

Un jury composé de 20 personnes (responsables d'UE et de modules de la mention 1^{er} degré) sera chargé de l'examen des dossiers ce qui représentera environ 50 dossiers à étudier par formateur. Il s'agira dans un premier temps de valoriser la prise en compte du parcours universitaire de l'étudiant quel que soit le parcours (moyenne des notes obtenues à chaque semestre) ce qui permettra de constituer des groupes de moyennes. Dans un deuxième temps, il s'agira d'examiner les autres éléments du dossier (éléments de préprofessionnalisation dans les parcours de Licence, expériences professionnelles dans le cadre de l'éducation nationale, certifications, qualifications,...) ce qui permettra un classement au sein des catégories de moyennes établies à partir des résultats des parcours universitaires.

Compte tenu de la situation actuelle, ce jury se réunira par visioconférence. Les dossiers d'inscription complets seront communiqués au fil de l'eau par la scolarité aux membres du jury et les décisions finales devront être communiquées au service de scolarité au plus tard le 8 juin 2020.

Pascal GRASSETIE souligne le problème de la répartition sur les différents sites et indique qu'il faudrait éviter que soient affectés sur les sites les moins demandés les étudiants les plus fragiles car de ce fait nous avons des résultats qui sont sensiblement différents selon les sites (cf. jury de la 1^{ère} session) et qui sont en partie liés aux types d'étudiants qui y sont affectés. Cependant, si nous décidons de procéder à une répartition équitable par niveau sur chacun des sites, nous risquons d'être confrontés à un grand nombre de démissions du fait que les étudiants n'auront pas été affectés sur le site qu'ils souhaitaient. Beaucoup de paradoxes difficiles à résoudre.

Vincent LIQUETE indique que certains étudiants peuvent également faire le choix de s'inscrire dans une autre académie.

Pascal GRASSETIE indique que le calendrier initial fixé par le service de scolarité sera respecté mais souligne que l'examen des dossiers exigera davantage de travail dans la mesure où nous ne pouvons plus nous appuyer sur les résultats du test de compétences. Cependant, cela permettra de réaliser une étude des dossiers plus approfondie. Il rappelle qu'il n'y a pas de critères absolus.

Il a été décidé que l'inscription au test (même s'il n'a pas eu lieu) fera l'objet de la délivrance d'une attestation d'inscription qui fera partie des éléments constitutifs du dossier d'inscription pour l'admission en M1 MEEF mention 1^{er} degré.

Franck JAMES indique que l'on aurait peut-être pu organiser le test de compétences en ligne sur une fenêtre de temps bien déterminée, l'objectif n'étant pas d'identifier les étudiants ayant le meilleur niveau mais plutôt les plus faibles dont les compétences ne répondent pas aux exigences minimales requises pour l'admission en M1 MEEF Mention 1^{er} degré. Cela aurait pu nous aider dans un processus de discrimination.

Pascal GRASSETIE précise que cette idée et sa mise en œuvre sur le plan technique n'ont pu être pensées au regard des délais contraints dans la prise de décisions compte tenu de l'évolution de la crise sanitaire. Par ailleurs, il souligne que certains étudiants n'auraient pas été en mesure de participer à ce test en raison de difficultés de connexion notamment sur les sites délocalisés (problèmes de bandes passantes). Il rappelle que l'examen des dossiers présente un réel intérêt et insiste sur le fait que le test n'a pas pour vocation de devenir un concours d'entrée en M1 MEEF mais représente seulement un élément de jugement.

On pourrait envisager à l'avenir de demander aux étudiants d'effectuer leur inscription sur un site précis de l'INSPE (Dordogne, Landes, Pyrénées-Atlantiques,...).

Dean LEWIS revient sur la possibilité de proposer ce test en ligne, mais souligne, compte tenu de grands effectifs avec une forte distribution géographique et une inéquité d'accès au numérique, un risque de recours de la part des étudiants.

Adaptation des modalités de contrôle des connaissances des mentions et parcours de Master MEEF

Mention 1^{er} degré

Les soutenances des Travaux d'Etude et de Recherche (TER) prévues en M1 et les soutenances de mémoires prévues en M2 sont supprimées. Seuls les écrits seront évalués.

Pascal GRASSETIE attire notre attention sur le fait que l'évaluation des compétences professionnelles, compte tenu du contexte actuel, sera réalisée en mode dégradé avec notamment l'impossibilité de mesurer les progrès qu'auraient pu faire les fonctionnaires stagiaires entre la 1^{ère} visite effectuée au 1^{er} semestre et la seconde. Dans ce cadre, il nous informe de la mise en place d'échanges avec les fonctionnaires stagiaires sur des documents de préparation et de conception de séances suivis d'entretiens afin de faire l'analyse de ces séances.

L'aménagement des sessions de rattrapage pour le M1 est en cours. Il rappelle la nécessité de prévenir les étudiants concernés 15 jours avant le début des épreuves. Ces épreuves sont en cours d'organisation par les responsables des modules concernés, Français, Mathématiques et Langues vivantes. Il précise que nous conservons une épreuve orale pour le module Langues Vivantes qui aura lieu en visioconférence.

Mention 2nd degré

Les soutenances des Travaux d'Etude et de Recherche (TER) prévues en M1 et les soutenances de mémoires prévues en M2 sont supprimées. Seuls les écrits seront évalués.

Les visites seront effectuées à distance sur la base de documents de préparation avec mise en place d'entretiens portant sur des séances qui n'auront pas forcément eu lieu en classe mais peut-être à distance. Un certain nombre de visites ont déjà été effectuées et leur évaluation sera prise en compte.

Nous attendons des précisions sur les conditions de titularisation des fonctionnaires stagiaires. Il rappelle qu'un avis du directeur de l'INSPE doit être prononcé dans le cadre de la procédure de titularisation des fonctionnaires stagiaires. Il précise que d'une manière générale les fonctionnaires stagiaires ne seront pas inspectés mais rappelle que statutairement certains ont l'obligation de l'être notamment les agrégés.

Par ailleurs, il serait souhaitable que les fonctionnaires stagiaires en difficulté puissent être inspectés. Ils ne seront pas soumis de manière systématique à des prolongations de stage mais nous pourrions avoir cette année un nombre plus important de prolongations ou de renouvellements de stage que dans le passé.

D'autre part, certains fonctionnaires stagiaires bénéficiant d'une ASA (Autorisation Spéciale d'Absence) pour garde d'enfants ne retourneront pas dans leur établissement. Certaines interrogations se posent notamment sur l'impact du nombre de jours d'absence lié au contexte du COVID-19 sur leur titularisation. Il est rappelé la règle en vigueur pour toute interruption de stage à savoir si le nombre de jours d'absence est supérieur à 36 jours, le fonctionnaire stagiaire est placé en prolongation de stage et est proposé à la titularisation au jury intermédiaire prévu en décembre 2020.

Laurent VERNHET précise que la DPE du Rectorat a beaucoup de difficultés à comptabiliser ces heures qui ne sont pas forcément communiquées par les chefs d'établissement.

Il y a également des fonctionnaires stagiaires qui ne reprendront pas le travail en présentiel dans leur établissement mais continueront à travailler à distance en raison de leur santé fragile ou du fait qu'ils vivent avec des personnes à risque. Quelle incidence sur leur titularisation ?

Maylis SANTA-CRUZ souhaite apporter une information sur les concours du 2nd degré et indique que la correction des copies devra être effectuée au plus tard le 31 juillet (le mois d'août est sanctuarisé).

Vincent LIQUETE, au titre de vice-président du CAPES de Documentation, confirme la sanctuarisation du mois d'août et l'accélération du temps de correction.

Bruno FORESTIER souhaite nous apporter des précisions sur la titularisation des fonctionnaires stagiaires.

Il indique qu'il est fort probable que les inspections n'aient pas lieu et précise que dans le cas contraire les conditions dans lesquelles elles auraient pu être effectuées n'auraient pas permis d'appréhender au mieux les compétences des fonctionnaires stagiaires notamment ceux en difficulté ou en renouvellement.

Les fonctionnaires stagiaires qui ont l'obligation d'être inspectés seraient nommés, participeraient au mouvement et seraient éventuellement validés à la session de décembre dans l'académie de leur lieu d'affectation. Tout cela reste à confirmer.

En revanche, tous les fonctionnaires stagiaires qui à un moment ou à un autre ont été en difficulté seront convoqués par le jury pour un entretien.

Laurent VERNHET indique que le schéma selon lequel la validation serait prononcée par un jury issu de l'académie dans laquelle le fonctionnaire stagiaire serait affecté suppose une prise de décision au niveau national.

Bruno FORESTIER confirme que nous attendons un cadrage national d'autant plus que cela impacte d'autres académies.

Laurent VERNHET indique que certaines épreuves écrites de concours ont déjà eu lieu (EPS, CPE, CAPET et CAPLP). Si les épreuves orales sont maintenues, plusieurs questions restent sans réponse :

- la nature et le contenu des épreuves ?
- les conditions dans lesquelles ces épreuves pourront être mises en place ?
- les aménagements prévus pour les disciplines dont les épreuves orales comportent des TP ou des manipulations ?

Au regard de ces informations, nous pourrions dès lors envisager la mise en place de préparations à ces épreuves orales.

Laurent VERNHET propose d'adresser un message aux responsables de parcours concernés afin d'avoir des informations plus précises sur le maintien de ces épreuves et dans ce cas sur le contenu et les modalités d'organisation.

Bénédicte COURTY, responsable de la mention « Encadrement éducatif », indique que les résultats de l'admissibilité pour le concours CPE seront connus le 14 mai et que les épreuves orales d'admission sont maintenues aux dates prévues mais n'a pas, à ce jour, d'informations plus précises.

Pascal GRASSETIE indique que pour le parcours EPS les résultats de l'admissibilité ont été communiqués en début de semaine avec confirmation du maintien des deux épreuves orales. En revanche, dans le cadre de ces épreuves orales, les pratiques physiques ont été supprimées. Il nous informe de la mise en place à Bordeaux et à Pau d'entraînements par visioconférence pour préparer aux oraux les candidats admissibles.

Il souligne que l'arrêté n'a pas encore été signé et que ces informations proviennent d'un courrier adressé par le président de jury sans informations précises sur les conditions matérielles d'organisation.

Laurent VERNHET évoque la pré-rentrée des fonctionnaires stagiaires prévue comme chaque année fin août et se demande si nous aurons l'autorisation d'accueillir des usagers sur site avant le 1^{er} septembre 2020. Il indique qu'il sera peut-être nécessaire de dédoubler les groupes pour éviter la présence d'un trop grand nombre de personnes sur site ce qui signifie que nous devons identifier davantage d'intervenants. Par ailleurs, nous n'aurons connaissance que tardivement de la liste nominative des fonctionnaires stagiaires. Il serait souhaitable que nous ayons, dans un premier temps, connaissance du nombre de fonctionnaires stagiaires par discipline afin de pouvoir organiser nos groupes que l'on complètera nominativement au dernier moment.

D'autre part, il faudra également engager une réflexion sur la rentrée des formations universitaires. Si nous sommes dans l'obligation de respecter la règle de 4 m² par étudiant, la configuration des

groupes devra être revue. Cela ne concerne pas que le Master MEEF mais toutes les formations proposées à l'échelle des universités.

Maylis SANTA-CRUZ souhaite avoir des informations sur l'oral de titularisation qui devrait avoir lieu en fin de M2.

Laurent VERNHET indique que, dans la mesure où il n'y a pas d'augmentation du nombre de places au concours notamment pour le 2nd degré, nous recruterons le même nombre de personnes que d'habitude.

Julie PICARD nous informe d'une lettre ouverte écrite par le jury du CAPES d'Histoire-Géographie pour demander à ce que ces oraux de titularisation soient vraiment des épreuves d'admission et que les épreuves écrites de juillet ne soient pas des épreuves d'admission en tant que telles

Maylis SANTA-CRUZ indique que cette problématique s'applique également au CAPES de Langues où il est difficile d'imaginer l'absence d'épreuves orales pour un futur professeur de langues mais pour l'instant aucun consensus n'a été trouvé dans la mesure où la mise en œuvre matérielle de ces épreuves est très compliquée.

Julie PICARD indique que cette lettre fait référence aux épreuves du CAPES d'Histoire-Géographie de 2013/2014 qui avaient été organisées en deux temps.

Vincent LIQUETE précise que les statistiques démontrent que certains étudiants réussissent les épreuves d'admissibilité sur 3 années consécutives sans jamais réussir les épreuves d'admission. Il rappelle que les épreuves orales ont une vocation plus professionnelle. Par conséquent, au regard de la suppression des épreuves orales compte tenu du contexte actuel, il attire notre attention sur la nécessité d'une grande vigilance dans le cadre de l'accompagnement des fonctionnaires stagiaires lauréats du concours 2020 avec très certainement une adaptation des modalités d'accompagnement et un suivi plus spécifique en restant bien entendu dans le cadre des maquettes.

Laurent VERNHET indique qu'il faudra être plus vigilant en début d'année dans le cadre de la prise en main de la classe.

Pascal GRASSETIE souligne la nécessité d'engager dès maintenant une réflexion sur l'accompagnement de ces fonctionnaires stagiaires. Pour le 1^{er} degré, sur les petits sites, il précise que nous sommes contraints pour des raisons économiques de rassembler au sein d'un même groupe de formation des fonctionnaires stagiaires et des M2 étudiants. Il faudrait envisager, sur une partie de l'année, au regard des moyens dont nous pourrions disposer, d'avoir une autre distribution de la formation pour assurer un meilleur accompagnement de ces fonctionnaires stagiaires.

Pour le 1^{er} degré, il nous informe d'annonces ministérielles sur une rallonge de 1248 postes au niveau national avec un impact sur l'académie de Bordeaux à raison de 56 postes supplémentaires mais nous n'avons à ce jour aucune information sur les conséquences que cela pourrait avoir sur le nombre de postes au concours.

Dans le cadre de la préparation de la rentrée, il est nécessaire d'avoir des éléments tangibles qui nous permettraient de définir le nombre de groupes de formation que l'on pourrait ouvrir sur chaque site au regard du nombre de postes affectés sur chaque département.

Par ailleurs, il indique avoir sollicité la DEC (direction des examens et concours) au sujet de certaines informations sur le site du Rectorat qui n'ont pas changé suite au report des dates du concours et

souligne que certains étudiants s'interrogent sur les démarches à effectuer notamment dans le cadre du dépôt de leur dossier d'options sur la plateforme « Cyclades ».

Dean LEWIS indique que dans le cadre de l'augmentation du nombre de postes de professeurs des écoles, 3 pistes ont été identifiées :

- l'augmentation du nombre de places au concours ou mise en place d'un second concours,
- l'appel à la liste complémentaire,
- le recours à des contractuels.

Aucune réponse à ce jour pour l'académie de Bordeaux et au niveau national.

Pascal GRASSETIE réaffirme que cela aura des conséquences sur les nombres de groupes en M2.

Modification de la maquette M1 de Master MEEF, mention 1^{er} degré

Mention 1^{er} degré

Pascal GRASSETIE indique que les aménagements proposés s'appuient sur la volonté d'une meilleure intégration des éléments de la formation notamment les éléments se rapportant à la didactique, à la recherche et au contexte d'exercice du métier.

La modification apportée à la maquette porte sur un renforcement de l'encadrement des stages en M1 avec pour ce faire l'intervention de maîtres formateurs (PEMF) auxquels seront proposées des formations. Il souligne que cela répond en partie aux exigences de la réforme quant à l'intervention d'un plus grand nombre de praticiens au sein de notre offre de formation.

Cette modification se traduit par la création d'un module supplémentaire « Suivi de stage, analyse de l'activité des élèves et de l'enseignant » dans les UE 1-5 et 2-5 (Observation et analyse en situation professionnelle) pour un volume horaire de 9htd pour chacune de ces UE.

Cette modification de la maquette qui prendra effet à partir de la rentrée 2020 a été validée par les membres du conseil d'Institut le 17 avril 2020.

Il avait été envisagé de rallonger la période de stage en M1 de 4 à 6 semaines mais ce projet n'a pas été retenu pour l'année 2020-2021.

Pascal GRASSETIE indique qu'une réflexion est également engagée sur une meilleure intégration de l'UE « Recherche » puisque les enseignants-chercheurs de l'INSPE sont questionnés par les responsables de l'UE « Recherche » (Elisabeth MAGENDIE et Véronique BOIRON). L'objectif est de créer dès le premier semestre un lien plus étroit entre la construction des problématiques de recherche et le terrain sans pour cela essayer de contraindre les champs d'expérimentation ou de recherche des étudiants. Il précise que cela ne modifierait pas la maquette dans la mesure où les volumes horaires et les répartitions CM/TD resteraient identiques. Cela ne concernerait que l'organisation du premier semestre de l'UE « Recherche ».

Quelques expérimentations sont également engagées autour de l'UE dite « Tronc commun » de façon à créer une relation plus importante entre ce qui se passe pendant les stages et certains éléments traités notamment dans le cadre du Tronc Commun (questions d'autorité par exemple) qui pourraient être valorisés dans l'accompagnement du stage réalisé par les PEMF et les PINSPE (co-interventions possibles).

Il souligne que ces aménagements font suite aux réflexions qui ont été menées avec les formateurs qui interviennent dans la mention 1^{er} degré lors des deux journées de concertation pédagogique en octobre 2019 et en février 2020.

L'objectif est d'avoir une formation qui aura davantage de sens pour les étudiants avec une amélioration de l'accompagnement des stages par les praticiens. Il rappelle la nécessité d'intégrer ces praticiens dès le début de l'année dans des équipes pédagogiques de manière à envisager les interventions et co-interventions en lien direct avec les besoins de formation.

Dean LEWIS rappelle le peu d'éléments en notre possession pour mettre en œuvre cette réforme (contenu des épreuves du concours, mise en place des stages,...) avec aucune réponse concrète à nos nombreuses questions. Il est vrai que la réforme ne pourra pas être mise en œuvre en septembre 2020 mais une réflexion a été engagée sur l'augmentation de la dimension professionnalisante dans notre offre de formation.

Mention 2nd degré

Laurent VERNHET indique que la part d'intervention de 30 % de professionnels est atteinte (PFA, vacataires, temps partagé).

La maquette de la mention 2nd degré ne fait l'objet d'aucune modification. Nous attendons d'avoir des consignes et des directives claires notamment sur les épreuves du concours. Il est difficile dans ce contexte de demander aux responsables de parcours de réfléchir à d'éventuelles modifications.

Maylis SANTA-CRUZ précise que pour le 2nd degré le suivi des stages est déjà assuré par des praticiens.

Reconduction des seuils d'ouverture des parcours CAPET, CAPLP et parcours de la mention PIF

Le conseil d'Institut du 17 avril a reconduit à l'identique les seuils d'ouverture des parcours CAPET et CAPLP de la mention 2nd degré et des parcours de la mention PIF qui avaient été fixés pour l'année 2019-2020 :

- Mention 2nd degré : parcours CAPET et CAPLP : 10 étudiants ;
- Mention PIF : 12 étudiants par option et 20 étudiants par parcours. Les deux conditions de seuils doivent être remplies.

Point de situation avec les responsables de chaque mention (informations et échanges)

Vincent LIQUETE propose aux responsables de mention de faire un point de situation et de nous faire part de leurs questionnements ou difficultés et de la façon dont ils envisageaient la rentrée prochaine avec notamment la possible mise en place de groupes de réflexion au regard de consignes plus précises.

Mention 1^{er} degré

Un point de situation a déjà été fait par Pascal GRASSETIE, responsable de la mention 1^{er} degré, dans le cadre des précédents points inscrits à l'ordre du jour.

Mention 2nd degré

Un point de situation a déjà été fait par Laurent VERNHET, responsable de la mention 2nd degré, dans le cadre des précédents points inscrits à l'ordre du jour

Mention « Encadrement éducatif »

Bénédicte COURTY, responsable de la mention « Encadrement éducatif », indique que les réflexions engagées sont proches de celles menées au sein de la mention 2nd degré et souligne le manque d'éléments de cadrage.

Elle indique qu'à ce jour la priorité est accordée à la préparation des épreuves orales du concours.

Elle rappelle que les résultats de l'admissibilité seront connus le 14 mai et insiste sur la nécessité de mettre en place au plus vite des préparations aux épreuves orales.

Aucune modification ou aménagement de la maquette n'a été proposé.

Elle précise qu'il est très difficile de se projeter.

Vincent LIQUETE indique que les épreuves orales du concours sont lourdes et s'interroge sur leur organisation à distance.

Bénédicte COURTY indique n'avoir aucun élément de réponse précis.

Il est prévu de donner des sujets le matin très tôt (8h) pour un rendez-vous en tenant compte du temps de préparation et la mise en place de jurys en binôme.

Mention « Pratiques et ingénierie de la formation »

Magdalena KOHOUT-DIAZ, responsable de la mention « Pratiques et ingénierie de la formation », indique que la création d'une nouvelle option devait être examinée avec les responsables de parcours et l'administrateur provisoire de l'INSPE lors d'une réunion qui était prévue le 17 mars. Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, cette réunion a été annulée et au regard du manque d'informations, aucune suite n'a été donnée à la création de cette nouvelle option.

Elle souligne que le peu de visibilité ne permet pas d'initier à ce jour des modifications de maquettes.

Elle confirme qu'aucun changement significatif n'a été apporté aux maquettes de formation et rappelle la structuration de la mention autour de 4 parcours :

- Conseil et intervention en formation,
- Innovations et didactiques,
- Pilotage de projets éducatifs,
- Médiations et médiatisations des savoirs.

Elle confirme l'ouverture de tous les parcours et options de la mention avec des seuils d'ouverture identiques à ceux de l'an passé hormis l'option « Altérités et accompagnement éducatifs particuliers » du parcours « Conseil et intervention en formation » qui n'ouvrira pas cette année à la demande du responsable pédagogique de cette option.

Elle indique qu'un étudiant en difficulté a été identifié par Martine CHAMPAGNE. Cet étudiant togolais inscrit dans le parcours « Innovations et didactiques » doit faire face à des difficultés financières mais rencontre également des problèmes de connexion (fracture numérique). Elle souligne que Mme CHAMPAGNE suit de près la situation de cet étudiant avec lequel elle a des contacts téléphoniques réguliers. Par ailleurs, cet étudiant a été orienté vers les structures d'aide mises en place par l'Université de Bordeaux.

Concernant le plan de continuité pédagogique, elle indique qu'un travail différencié adapté au plus près des divers publics des parcours et options a été réalisé. Elle note qu'une attention toute particulière a été accordée aux cadres de santé inscrits dans l'option « Métier de formateur, accompagnement » pour lesquels il était nécessaire d'éviter une surcharge de travail au regard de l'épidémie de COVID-19.

S'agissant de l'adaptation des modalités de contrôle des connaissances, elles rejoignent celles qui ont été décidées pour les autres mentions.

Le mémoire sera évalué uniquement sur la production écrite mais précise que cela n'interdit pas, bien entendu, l'organisation d'un oral en visioconférence en sachant que ce dernier ne fera pas partie des conditions nécessaires à l'évaluation du mémoire. Cet oral pourra se dérouler en amont de l'évaluation pour avoir un complément d'information ou après dans le cadre d'un débriefing.

Pour les parcours et options dans lesquels sont prévues des mises en stage avec une évaluation, il est décidé un report des remises de notes en septembre.

Il reviendra à chaque responsable de parcours et d'option d'apprécier les critères d'évaluation (évaluation au cas par cas).

Dans tous les cas, en accord avec le service de scolarité de l'INSPE, les responsables de parcours et d'option ont jusqu'au mois de septembre pour communiquer les notes attribuées dans le cadre de l'évaluation du stage.

Vincent LIQUETE souligne dans les parcours de la mention « Pratiques et ingénierie de la formation » l'importance de la partie « Stage » et rappelle que l'année de M2 est liée à l'implication sur le terrain autour d'un projet et rappelle également le lien entre le mémoire et le stage.

Magdalena KOHOUT-DIAZ souligne des différenciations maximales et indique qu'une liberté de décisions est laissée à l'appréciation des responsables de parcours et d'option. Ces derniers réalisent un travail important d'ajustements parfois au cas par cas compte tenu de la diversité des publics et au regard des terrains professionnels et du stage qui a été ou pas effectué.

Roland SUBILEAU, responsable du parcours Physique-Chimie à l'UPPA, indique avoir des demandes régulières d'étudiants qui souhaitent avoir des informations sur leur titularisation et pense qu'il serait nécessaire au niveau de l'INSPE de leur adresser un message qui pourrait leur apporter quelques précisions.

Laurent VERNHET et Maylis SANTA-CRUZ indiquent que les services du Rectorat, impliqués dans la procédure de titularisation des fonctionnaires stagiaires, sont dans l'attente d'informations ministérielles officielles.

Bruno FORESTIER comprend cette attente d'informations de la part des fonctionnaires stagiaires et précise que nous aurons très vite des informations précises sur les modalités de leur titularisation.

Pascal GRASSETIE indique que nous pouvons, au niveau de l'INSPE, informer les fonctionnaires stagiaires sur les conditions dans lesquelles les avis du directeur de l'INSPE seront prononcés c'est-à-dire ce qui relève de notre responsabilité. En revanche, nous sommes dans l'attente d'éléments règlementaires au niveau national.

Pierre POTTEZ, doyen des IEN-ET-EG, confirme que nous pouvons communiquer aux fonctionnaires stagiaires des informations relatives aux modalités d'attribution des avis dans le cadre de la procédure de titularisation. Les inspections n'étant pas envisageables pour des raisons

compréhensibles par tous, un travail encore plus qualitatif que d'habitude sera mené avec les professeurs/tuteurs de terrain afin de pouvoir nourrir les avis apportés le plus justement possible. Il faut rassurer les fonctionnaires stagiaires qui s'inquiètent des conditions dans lesquelles les avis vont être portés.

Questions diverses

➤ **Magdalena KOHOUT-DIAZ** souhaite revenir sur l'examen des projets CARDIE et nous informe de la mise en place d'une nouvelle modalité dans le cadre de leur dépôt. Il est désormais demandé d'établir une convention entre l'établissement et l'INSPE. Il s'agit maintenant de définir les modalités de signature de ces conventions afin de ne pas contraindre l'administrateur provisoire à des signatures en nombre avant le 18 juin (date d'examen des projets par le COSP). Elle précise avoir alerté Carine REYDY à ce sujet.

Delphine FLAUD souhaite que ces conventions soient adressées à Jessica POUVREAU et à elle-même. Elles devront être signées par l'administrateur provisoire de l'INSPE et le Président de l'Université de Bordeaux.

➤ **Pierre POTTEZ** souhaite aborder de nouveau la question des parcours à petits flux et notamment en ce qui concerne les disciplines de la voie générale enseignées dans la voie professionnelle.

La réduction considérable des postes ouverts aux concours externes issue d'une politique nationale a des effets immédiats et visibles sur certains parcours qui avaient déjà des effectifs assez faibles et sur d'autres qui sont désormais quasi inexistantes. Il est bien conscient que tout ne se gère pas à l'échelle locale mais rappelle que les corps d'inspection sont plus que jamais mobilisés et disposés à collaborer avec tous les acteurs. L'objectif visé est de pouvoir mener un travail d'information, de communication envers les étudiants de façon à pouvoir contribuer à l'évolution de certaines représentations qui persistent sur la voie professionnelle et ses métiers.

Que peut-on mettre en place pour mieux informer les étudiants et renforcer l'attractivité de ces parcours auprès des étudiants ?

Il indique que certains étudiants découvrent l'existence du métier de professeur d'Anglais ou de Mathématiques dans la voie professionnelle. Certains ont une représentation de ces métiers qui est très loin de la réalité.

Pour le parcours Lettres-Anglais, il indique qu'un travail est mené depuis plusieurs années avec Gersende PLISSONNEAU et précise qu'ils sont confrontés à une réalité qui les met en difficulté sur le maintien de ces parcours.

Vincent LIQUETE rappelle que la vocation du COSP est de faire remonter des informations ou d'alerter sur des éléments vus de l'extérieur qui méritent d'être signalés.

Dean LEWIS indique que des réflexions avaient déjà été engagées avec Jacques MIKULOVIC sur le maintien de ces parcours à faibles effectifs avec le constat que les formations à mettre en place nécessitent un volume d'heures d'enseignements à destination d'un nombre faible d'étudiants.

Il serait souhaitable de réfléchir à l'échelle de la région académique avec peut-être la mise en place d'enseignements à distance. Le coût de ces formations n'est pas à négliger mais il faut aussi penser à la dynamique pédagogique difficile à maintenir devant trop peu d'étudiants.

Laurent VERNHET pense qu'il faudrait établir une carte nationale avec une répartition des formations par académie (chaque académie serait alors chargée de la gestion de tel ou tel parcours).

Vincent LIQUETE pense qu'il faudrait à minima réfléchir à des stratégies de communication multiples autour des publics qui souhaitent devenir enseignants. Il souligne notre savoir-faire dans certains parcours au sein desquels face à des contraintes de faibles effectifs et des problématiques de soutenabilité, nous avons réussi à imaginer des formations hybrides combinées à une offre existante qui nous ont permis de proposer une offre de formation et d'accompagner au mieux les étudiants. Il faut réfléchir à une offre de formation au niveau des 3 académies qui composent la région académique.

Il confirme la nécessité d'informer les étudiants dès la Licence de l'existence de ces parcours.

Vincent LIQUETE conclut en indiquant que le dossier relatif au maintien des parcours à petits effectifs fait partie des vrais dossiers dont nous sommes à peu près tous convaincus de la nécessité de les mettre en œuvre mais que faute de temps, d'opportunité ou de dynamique, nous n'avons pas réussi à les engager à ce jour.

Maylis SANTA-CRUZ indique que les étudiants qui s'inscrivent au CAPLP sont souvent des étudiants qui n'ont pas réussi à obtenir le CAPES classique. Ils obtiennent le CAPLP mais ne font pas leur stage dans l'académie et sont généralement affectés dans la région parisienne ce qui parfois peut conduire à des démissions (ce qui s'est produit l'an passé en Lettres-Espagnol).

Pierre POTTEZ réaffirme la nécessité de faire en sorte que les étudiants aient une vraie connaissance du métier d'enseignant en lycée professionnel et puissent se déterminer en connaissance de cause afin que leur orientation vers la voie professionnelle ne soit pas un choix par défaut ou de renoncement. Il tient à préciser que dans sa discipline (anglais), le taux de démission ou de demande de réorientation des étudiants qui ont choisi la voie professionnelle est quasi nul.

➤ **Pascal GRASSETIE** souhaite attirer notre attention sur l'inquiétude des fonctionnaires stagiaires et la difficulté des formateurs à les accompagner notamment dans le cadre de la reprise des classes suite au déconfinement. Il note que les conditions d'accueil des élèves ne sont définies qu'à partir de critères sanitaires sans interroger nullement les problématiques pédagogiques.

De ce fait, nous sommes confrontés à des dispositifs et à des situations qui heurtent de manière assez orthogonale un certain nombre d'éléments qui sont fondateurs de nos formations.

Il s'interroge sur la réflexion à mener si nous devons envisager un début de formation à la rentrée prochaine dans les mêmes conditions et sur les orientations à donner dans les éléments de formation à venir.

Vincent LIQUETE souligne la nécessité de prise en compte d'une dimension réflexive à l'échelle des sites, des disciplines, des UCD afin d'envisager les adaptations possibles si la rentrée prochaine ne pouvait se dérouler dans les mêmes conditions que les années passées.

➤ **Florence PELLEGRINI** souhaite revenir sur la question des filières générales de l'enseignement professionnel.

Elle indique qu'un projet de mutualisation des parcours à petits effectifs (PLP Lettres-Histoire-Géographie et Lettres-Langues) à l'échelle de la région académique avait fait l'objet de réflexions (en collaboration notamment avec l'ESPE de Limoges).

Par ailleurs, elle indique qu'une réflexion avancée avait été menée avec Gersende PLISSONNEAU dans le cadre d'un projet qui visait à offrir aux étudiants de l'Université Bordeaux Montaigne inscrits dans des parcours d'enseignements généraux la possibilité de pouvoir basculer en cours d'année vers

des parcours bivalents (Lettres-Histoire, Lettres-Langues). Par exemple, un étudiant inscrit dans le parcours Histoire-Géographie qui ne serait pas convaincu de sa réussite au CAPES d'Histoire-Géographie, pourrait à sa demande, rejoindre le parcours « Lettres-Histoire » en vue d'obtenir le CAPLP.

Il s'agissait de la mise en place d'une forme d'association des formations proposées en M1 Histoire/M1 Langues/M1 bivalentes, l'objectif étant de coupler des formations dans le cadre d'une mutualisation de certains enseignements.

Des propositions avaient été faites à Olivier BALLESTA de l'Université Bordeaux Montaigne et à Jacques MIKULOVIC, directeur de l'ESPE d'Aquitaine.

Ce projet n'a pas abouti pour différentes raisons mais Florence PELLEGRINI pense que ce projet pourrait être revu avec la nouvelle direction de l'INSPE et de l'Université Bordeaux Montaigne. Les mêmes propositions ou d'autres jugées plus pertinentes pourraient être de nouveau soumises à discussions.

Vincent LIQUETE confirme que ce dossier mérite d'être réétudié en lien avec l'employeur et les corps d'inspection.

Il conclut en remerciant les membres du COSP de leur participation à cette réunion.

Un message sera adressé début juin à tous les membres afin d'avoir la confirmation de leur disponibilité le 18 juin, date prévue pour la prochaine réunion du COSP plénier, l'objectif étant d'avoir la présence du plus grand nombre de personnes.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 12h15.

Le président du COSP
Vincent LIQUETE